



Paris, le 1^{er} mars 2024

**Comité Départemental de Gymnastique
d'Ille et Vilaine**

13 B avenue de Cucillé
35 065 RENNES

*Réf : SJ/DV/DMB/AA/2024-112
Pôle Administration Générale/Service juridique
Objet : Statuts et Règlement Intérieur*

Madame la Présidente,

Nous avons le plaisir de vous informer que, lors de sa séance du 28 février 2024, le Bureau fédéral a validé les statuts et le règlement intérieur du Comité Départemental d'Ille et Vilaine, adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2024.

Ces derniers sont conformes aux statuts et règlement intérieur types des comités départementaux.

En outre, nous vous rappelons que conformément à l'article 5-C du règlement intérieur de la Fédération, l'assemblée générale électorale des comités départementaux doit se tenir avant le 30 septembre 2024. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer la date de celle-ci et nous transmettre le procès-verbal une fois qu'elle aura eu lieu.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleures salutations.

David Vallée
Directeur Exécutif